



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010

STONHARD

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit** 8003A5
- Nom du produit** STONKLEEN AF2 A **Date de Révision:** 27/09/2013
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Agent de nettoyage industriel **Remplace:** 29/08/2013
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Importateur:** StonCor Europe
9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium
- Fabricant:** Stonhard, Division of StonCor Group, Inc.
1000 East Park Avenue
Maple Shade, NJ 08052

+1 856 7797500 (US)
- Informations Réglementaire / Techniques
+32 67493710 Nivelles, Belgium
+39 02253751 Cologno Monzese, Italy
- Fiche de données de sécurité préparée par:** Darnell, Benjamin - ehs@stoncor.com
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive sur les préparations dangereuses - Directive 1999/45/CE

Nocif

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Phrases de Risque

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrases de Sécurité

S1 Conserver sous clé.
 S23 Ne pas respirer les vapeurs de solvants/lesaérosols.
 S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

2.3 Autres dangers

non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>	<u>Symboles</u>	<u>Phrases R</u>
78-51-3		tris(2-butoxyethyl) phosphate	2.5-10		
111-77-3	203-906-6	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	2.5-10	Xn	R63

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mentions de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
111-77-3		GHS08	H361	0
78-51-3		GHS07	H302	0

Information supplémentaire: Le texte complet des phrases H et R mentionnées ci dessus est rapporté au paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

En cas de contact avec les yeux: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Faire immédiatement vomir et appeler le médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ne pas ingérer. Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2) Halons

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures recommandées pour la manipulation: Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.

Mesures de protection et d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.

Conditions de stockage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m ³	VME mg/m ³	OEL Note
tris(2-butoxyethyl) phosphate	2.5-10					
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	2.5-10					

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Appareil respiratoire avec filtre. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux: Aucune information.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Opaque White Liquid With

Etat Physique	Liquide
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	NON DETERMINE
pH	8.4-9.0
Point de fusion / point de congélation	NON DETERMINE
Point /intervalle d'ébullition (° C)	N.D. - N.D.
Point éclair, °C	93
Taux d'évaporation	NON DETERMINE
Inflammabilité (solide, gaz)	NON DETERMINE
Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O. - S.O.
Pression de vapeur, mmHg:	NON DETERMINE
Densité de vapeur	NON DETERMINE
densité relative	NON DETERMINE
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	NON DETERMINE
Température d'auto-inflammation	S.O.
Température de décomposition	NON DETERMINE
Viscosité:	
propriétés explosives	S.O.
propriétés oxydantes	S.O.

9.2 Autres informations

Contenu en COV g/l:	0
Grammes de COV par litre de produit de revêtement (mélange constitué de la partie A et de la partie B) selon la méthode E de la norme ASTM D2369	
Densité (g/cm³)	1.038

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d' utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
111-77-3	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	7000 mg/kg, oral, rat		
78-51-3	tris(2-butoxyethyl) phosphate	500-5000 mg/kg rat	>10000	

Information supplémentaire:

Aucune information.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Aucune information.

IC50 72hr (Algae): Aucune information.

LC50 96hr (fish): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Aucune information.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
78-51-3	tris(2-butoxyethyl) phosphate	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
111-77-3	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	Aucune information.	Aucune information.	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: 16 10 01

14. Informations relatives aux transports

14.1	Numéro ONU	S.O.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport
	Nom technique	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	S.O.
	Danger secondaire d'expédition	
14.4	Groupe d'emballage	
14.5	Dangers pour l'Environnement	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
	EmS-No.:	S.O.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit:

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit:

Nombre Norvège Enregistrement du produit:

classe de danger:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger CLP

Toxicité pour le système reproductif, catégorie H361 2 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence CLP

P281 Utiliser l' équipement de protection individuel requis.
P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Texte des phrases de risque mentionnés dans la liste des ingrédients au Chapitre 3:

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H302 Nocif en cas d' ingestion.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

MOTIF DE LA RÉVISION

Des changements ont été apportés à la Section 9 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 9 de la présente FDS. Il s'agit d'une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:
La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC Commission Européenne
EU Union Européenne
US Etats Unis
CAS Chemical Abstract Service
EINECS Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL Limite d' Exposition à long terme
STEL Limite d' Exposition à court terme
OEL Limite d'exposition professionnelle
ppm Parties par million

mg/m3 Milligrammes par mètre cube
TLV Valeur limite d'exposition
ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA Occupational Safety & Health Administration
PEL Limites d'exposition admissibles
VOC Composés organiques volatils
g/l Grammes par litre
mg/kg milligrammes par kilogramme
N/A Non applicable
LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC Grand Reservoir Vrac

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.